

Les collectivités sollicitées pour soutenir les librairies

Durement touché par la crise sanitaire, le secteur du livre demandait 500 M€ d'aides. L'État en a accordé environ la moitié. Des librairies ont déjà annoncé leur fermeture.

Si l'on additionne les dernières annonces du gouvernement (1), le 9 juin, en faveur du secteur du livre, formulées conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie et des Finances, l'État a déployé en tout 230 M€ quand les professionnels, parmi lesquels les libraires, ont estimé leurs pertes à 500 M€. Avant même ces annonces, des librairies avaient annoncé leur fermeture, en raison principalement de l'impact du covid-19. Selon le Syndicat de la librairie française (SLF), l'activité du réseau des 3 300 librairies a chuté de 35 % depuis le 1^{er} janvier 2020. Aux mesures prises au cours du confinement, comme le chômage partiel, le fonds de solidarité de l'État, le prêt garanti par l'État, l'exonération de cotisations sociales ou encore une première enveloppe du Centre national du livre (CNL) de 5 M€, l'État a ajouté quatre nouvelles aides possibles, qui ont été intégrées au troisième projet de loi de finances rectificative, en cours de discussion au Parlement.



© Isabelle Gabrèl/CIT en scène

Un fonds de soutien, de 25 M€, confié au CNL, en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), doit permettre aux librairies indépendantes de faire face à leurs difficultés financières. Il est « proposé » aux collectivités territoriales et aux associations professionnelles d'abonder ce fonds afin de favoriser la création d'un guichet unique à destination des libraires. Un autre fonds de 5 M€ est également prévu, toujours au niveau du CNL et en lien avec les

L'État propose aux collectivités d'abonder le fonds de 25 M€ (librairies) et de 5 M€ (maisons d'édition).

DRAC, et destiné aux petites et moyennes maisons d'édition. Troisième mesure, une enveloppe de 12 M€, répartie sur 2020 et 2021, doit aider les librairies à moderniser leur équipement informatique et à mieux organiser leurs plateformes de vente à distance. Enfin, 40 M€ sous forme de prêts vont être mobilisés par l'État en direction des acteurs du livre.

« Les prêts sont nécessaires mais ne sont pas suffisants. En raison de leur taux de rentabilité quasi nul, il faut appréhender les librairies comme les cinémas d'art et d'essai et leur accorder des formes de subventions », estime Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre de la gratuité des livres scolaires, la région a ainsi fait le choix de porter pour la prochaine rentrée scolaire de 200 à 230 € le montant du chèque-livre annuel attribué à chaque lycéen, assorti d'un chèque-livre bonus de 20 €, en espérant que les lycéens fassent leurs achats dans des librairies indépendantes.

Étendre l'exonération de la CET

De son côté, s'il se félicite des mesures du gouvernement, le Syndicat de la librairie française (SLF) estime que l'importance mais aussi la fragilité économique des librairies « nécessite de conforter durablement leur activité grâce à un engagement des grands groupes d'édition en matière de conditions commerciales (...) et des collectivités territoriales ». Dans un courrier adressé le 4 juin à l'AMF, le SLF demande ainsi aux communes et aux intercommunalités d'apporter une plus forte contribution « face à une crise d'ampleur inédite » en faisant bénéficier l'ensemble des librairies, et non plus les seules librairies labellisées, de l'exonération de la contribution économique territoriale (CET), et en ne recourant plus au rabais de 9 % accordé aux bibliothèques pour l'achat des livres. Selon les calculs du SLF, l'alignement sur le prix fixé par l'éditeur permettrait aux librairies de doubler leur bénéfice annuel. Pour l'AMF, ces demandes de soutien doivent être examinées par chaque collectivité en fonction de leur situation.

Sophie LE GALL

(1) www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/soutien-filiere-livre#

Réouverture hétérogène des bibliothèques

À la mi-juin, la situation des bibliothèques et médiathèques était encore très variable d'une commune à l'autre, allant des établissements fermés à ceux ouverts au public en passant par le « click and collect ». Loriane Demangeon, vice-présidente de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), remarque que la réouverture

le 11 mai, jour du début du déconfinement, s'est déroulée « de façon précipitée et donc parfois inconfortable » pour les personnels concernés et les usagers. L'ABF avait plaidé, dans un guide interassociatif (1), mis à jour le 16 juin 2020, pour une réouverture « progressive, sereine et maîtrisée ». (1) www.biblio-covid.fr